



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente

École : Elémentaire	Commune / EPCI : Aussac-Vadalle	N° d'identification :
------------------------	------------------------------------	-----------------------



Monsieur le Maire

à

Monsieur L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de la Charente

copie à

L'inspecteur de l'Education Nationale de la
circonscription

Aussac-Vadalle, le 13 mars 2024

Rythmes scolaires

Objet : Prolongement de l'organisation du temps scolaire

Réf : Articles D.521-10 à D.521-13, D.213-29 et D.213-30 du code de l'éducation

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de sa séance du 12/03/2024, le conseil d'école s'est unanimement prononcé pour le prolongement de l'organisation du temps scolaire, actuellement inscrit au règlement intérieur départemental, pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2024.

Ecole : Elémentaire d'Aussac-Vadalle					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	08 :45	12 :15	13 :45	16 :15	6
Mardi	08 :45	12 :15	13 :45	16 :15	6
Mercredi	/	/			/
Jeudi	08 :45	12 :15	13 :45	16 :15	6
Vendredi	08 :45	12 :15	13 :45	16 :15	6
					24

Vous trouverez, en pièce jointe, une copie du procès-verbal de ce conseil d'école.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire



Le Maire,
Gérard LIOT